

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD50

présenté par

M. Vatin, M. Emmanuel Maquet, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex, M. Ray, M. Taite et
M. Vermorel-Marques

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Avant le 31 juin 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences économiques et sociales de la création d'un marché du carbone portant sur le chauffage des bâtiments et le transport routier, ainsi que sur les possibilités d'en reporter le calendrier.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un rapport au Gouvernement sur l'extension du système d'échange de quotas d'émissions (SEQE-UE) au chauffage des logements et au carburant routier, alors que l'inflation pèse déjà lourdement sur nos concitoyens. En 2018, c'est l'augmentation de la taxe carbone sur les carburants qui avait provoqué la crise sociale des Gilets jaunes.

Par ailleurs, le groupe « Les Républicains » souhaite interroger le Gouvernement sur son rôle dans ces négociations, notamment sur le calendrier qui prévoit la fin des quotas gratuits et une entrée en vigueur en 2026 alors que celle des émissions industrielles n'aura lieu qu'en 2034.